

**745 - Préservation et
développement des espaces naturels**

**745 - Préservation et développement
des espaces naturels - Propositions
financières - Budget primitif 2018**

Rapport n° CD/2017/088

Service Chef de file :

L4 - Environnement et aménagement des territoires

Service(s) associé(s) :

J4 - Immobilier

Résumé :

Le présent rapport propose au Conseil Départemental de décider des inscriptions budgétaires pour 2018 au titre de la préservation et du développement des espaces naturels.

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
74510	F	Espaces naturels	446 898.46	428 008.00	418 171.00
74510	I	Espaces naturels	55 315.00	220 230.00	150 000.00
74530	F	Gestion de l'eau	405 341.56	187 000.00	181 000.00
74530	I	Gestion de l'eau	4 645 696.61	68 000.00	446 100.00
74540	F	Canal de la Bruche	63 864.02	61 000.00	64 000.00
74540	I	Canal de la Bruche	498 572.27	185 000.00	100 000.00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	368 231.43	270 000.00	265 000.00
74550	I	Lutte contre les pollutions et nuisances	138 370.68	600.00	600.00
74560	F	Actions éducatives à l'environnement	498 474.00	400 000.00	400 000.00
TOTAL			7 120 764.03	1 819 838.00	2 024 871.00

Récapitulatif des montants proposés en recettes par mode d'action :

Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
74510	F	Espaces naturels	10 377.12	417 227.89	35 000.00
74510	I	Espaces naturels	141 009.87	0.00	30 000.00
74530	F	Gestion de l'eau	193 844.38	125 000.00	113 900.00
74530	I	Gestion de l'eau	0.00	85 000.00	0.00
74540	F	Canal de la Bruche	11 388.00	12 000.00	12 000.00
74550	F	Lutte contre les pollutions et nuisances	250 000.00	50 000.00	30 000.00
TOTAL			606 619.37	689 227.89	220 900.00

Le Département préserve et développe les espaces naturels dans le cadre de sa compétence en matière d'espaces naturels sensibles. Par ailleurs, il assiste aussi les collectivités territoriales pour le suivi des stations d'épurations et de la qualité des cours d'eau.

Dans le cadre de sa politique d'éducation à l'environnement, il contribue à former et à sensibiliser des citoyens bas-rhinois soucieux de leur environnement et de la préservation des ressources locales.

Ces espaces, y compris le canal de la Bruche, dont le Département est propriétaire ont vocation à devenir des vitrines de la politique ambitieuse du Département en matière de développement du tourisme et de l'économie verte ainsi que de la préservation du cadre de vie et de la biodiversité.

74510 - Espaces naturels

La compétence Espaces Naturels Sensibles (ENS) est un socle de l'action du Département en matière d'environnement, financée par une recette dédiée, la taxe départementale d'aménagement. Cette compétence est mise en œuvre par le Département dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels (SDEN), qui permet de décliner le socle national des actions de maîtrise foncière ENS, mais aussi de mettre en œuvre des outils contractuels (Programmes Agro-Environnementaux et Climatiques) ou des partenariats locaux pour les actions de connaissance du patrimoine naturel.

La vision départementale permet d'exercer cette compétence en la mettant au service de l'attractivité, de l'emploi et du développement territorial, et d'être ainsi un service rendu aux bas-rhinois et à leur cadre de vie.

Pour 2018, le budget proposé permettra la poursuite des actions, recentrées sur la gestion et la valorisation du patrimoine naturel départemental, pour en tirer un effet levier profitable aux territoires et à leurs habitants.

Au-delà de la gestion courante, une partie des dépenses prévues par le Département pourrait concerner la renaturation et la signalétique (150 000€) des ENS gérés par le Département avec en particulier la valorisation de sites, comme l'ENS du Grossmatt à Leutenheim.

Ces dépenses sont compensées à hauteur de 50 %, y compris les charges de personnel, par des recettes de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, partenaire sur ces missions.

En complément de la gestion des ENS, en régie ou confiée au Conservatoire des Sites Alsaciens (190 000€), les crédits de fonctionnement ont pour objectif de poursuivre nos engagements auprès des agriculteurs pour la mise en œuvre de pratiques respectueuses de la biodiversité (97 251€), ainsi que le maintien de nos partenariats avec différents organismes comme la SAFER, l'ONF, l'association Petite Camargue Alsacienne ainsi que le zoo de Mulhouse pour l'élevage des tortues Cistudes d'Europe à réintroduire sur le site du Woerr à Lauterbourg, et certaines associations (63 000€) ; ainsi que notre contribution statutaire au Conservatoire Botanique d'Alsace (10 000€)

Enfin, certaines actions proposées contribuent à la sécurité des usagers des routes départementales. Le Département soutient des actions de sensibilisation et de recensement des zones d'écrasement des batraciens sur les routes lors de leur migration (23 000€). Pour 2018, cette action porterait en particulier sur les sites où ces phénomènes sont de grande ampleur, avec des conséquences sur la faune, et sur le comportement des conducteurs sur ces tronçons de routes départementales.

74530 - Gestion de l'eau

L'action du Département en matière de gestion de l'eau s'inscrit dans le cadre d'un contrat de partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sur la période 2013- 2018. 2018 est donc la dernière année de ce contrat.

Il est proposé les actions suivantes en direction des territoires :

- suivi des stations d'épuration et validation de l'autosurveillance : 30 000€ au titre de frais d'analyses d'eau (programme réduit à la demande de l'agence de l'eau Rhin-Meuse) et 1 000€ pour la maintenance du matériel,
- réseau de suivi de la qualité des cours d'eau : 150 000€ au titre de frais d'études et d'analyses.

Ces dépenses sont compensées à hauteur de 50 % ; la compensation de l'Agence couvre également les dépenses de personnel afférentes à hauteur de 50 à 80% selon les missions, au titre du contrat de partenariat

Un montant de 446 100 € est prévu pour le paiement de subventions engagées avant 2016 en matière d'alimentation en eau potable et d'assainissement.

74540 - Canal de la Bruche

Le canal de la Bruche, domaine public fluvial propriété du Département, présente un fort potentiel de valorisation écologique, économique et touristique. La piste cyclable qui longe le canal, connaît une fréquentation très importante du public (environ 150 000 passages/an).

En 2017, une réflexion a été engagée afin de définir un projet de valorisation du canal, riche de son patrimoine historique, (le canal a été construit par Vauban et mis en service en 1682), paysager, et de ses potentialités hydro-électriques. La valorisation de ces potentiels permettra de développer des liens avec les territoires traversés, constituera une vitrine des actions du Département, et un outil de sensibilisation de nos concitoyens.

Un crédit de 64 000€ en fonctionnement est proposé pour l'entretien et la maintenance de la voie d'eau, des ouvrages et des équipements de surveillance et de télégestion.

Un crédit d'investissement de 100 000€ est proposé pour la restauration et le maintien en bon état du domaine sur plusieurs sites (replantations d'arbres d'alignement, réfection de vannes, ...).

74550 - Lutte contre les pollutions et nuisances

Le Département est engagé depuis plusieurs années dans la lutte contre les nuisances dues aux moustiques, et depuis 2016 dans la lutte anti-vectorielle (moustique-tigre). Un budget de 230 000€ est proposé pour les actions menées par le Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques du Bas-Rhin qui assure un rôle essentiel de veille sanitaire sur le territoire bas-rhinois.

5000 € sont budgétés au bénéfice de l'Association pour la Prévention des pollutions Industrielles de l'Agglomération Strasbourgeoise (APIAS) à titre de solde de la subvention 2017 (délibération CP/2017/179).

Une dépense de 600€ est inscrite pour l'achat de certificats d'économie d'énergie et une recette de 30 000 € est prévue pour la vente de certificats d'énergie.

Enfin, il est proposé que le Département soutienne à hauteur de 30 000 € Atmo Grand Est pour les actions menées en lien avec l'exercice des compétences départementales :

- Habitat, pour la lutte contre la précarité énergétique, l'effet de serre par la maîtrise et l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'amélioration du cadre de vie ;
- Action sociale et santé, pour le développement social, sanitaire, l'amélioration du cadre de vie et la protection des publics fragiles ;
- Collèges publics et patrimoine bâti départemental, pour les actions en faveur de la qualité de l'air intérieur ;
- Voirie départementale, pour la lutte contre la pollution atmosphérique générée par la circulation des véhicules.

74560 - Actions éducatives à l'environnement

Suite aux Assises de l'Engagement, le Département a souhaité refonder ses partenariats grâce à une co-construction de l'action publique avec les structures associatives et les forces vives des territoires.

Pour 2018, le Département relancera un Appel à Manifestation d'Intérêts centré sur ses compétences en lien avec les Espaces Naturels Sensibles et le public des collégiens ; 400 000€ sont proposés pour poursuivre cette dynamique. Cet appel à projet s'inscrirait dans une convention de cadrage 2018-2019 dont l'objectif serait de pouvoir donner plus de visibilité à l'ensemble des structures d'éducation à l'environnement en stabilisant les axes thématiques des AMI annuels et en simplifiant les démarches administratives de constitution des dossiers de candidatures.

Cette démarche fera l'objet d'un rapport spécifique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- approuve les propositions d'inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 745 - Préservation et développement des espaces naturels.

- décide d'attribuer des subventions liées aux interventions sur les espaces naturels sensibles d'un montant total de 22 920 € selon la répartition suivante :

- Office National des Forêts : 8 000€*
- Association Petite Camargue Alsacienne : 10 000€*
- Zoo de Mulhouse : 3 000€*

- décide d'attribuer une contribution statutaire de 10 000 € au Groupement d'Intérêt Publique « Conservatoire Botanique d'Alsace »

- décide d'attribuer aux associations ci-dessous une subvention d'un montant total de 23 000 € pour le suivi de l'opération batraciens 2018, selon la répartition suivante :

- 20 000 € à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO),*
- 3000 € à l'Association les Piverts.*

- décide d'attribuer une subvention au Syndicat Mixte de Lutte anti-moustique du Bas-Rhin d'un montant total de 230 000 € pour les opérations de surveillance et de lutte en 2018

- décide d'attribuer une subvention de 30 000 € à Atmo Grand Est

- approuve également les termes des projets de conventions financières et de partenariat 2018 à intervenir entre le Département et les organismes concernés (Office National des Forêts, Société Foncier d'Aménagement Rural, Ligue pour la Protection des

Oiseaux, l'Association les Piverts, Syndicat Mixte de Lutte anti-moustique du Bas-Rhin, Atmo Grand-Est), telles que présentées en annexe à la présente délibération et autorise son Président à les signer

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY